

Assurance-chômage—Loi

pêcher le homard en hiver et les touristes ne visiteront pas notre belle province au beau milieu de l'hiver.

La proposition du gouvernement d'augmenter le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit à des prestations est fondée sur l'hypothèse qu'il y a du travail. Dans certaines régions du Canada et dans certains secteurs, c'est vrai. Il n'en va toutefois pas de même dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement croit qu'il y a du travail mais que les gens ne veulent pas travailler. Cela n'est pas souvent le cas.

En ce qui concerne les industries de l'Île-du-Prince-Édouard, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons une courte saison touristique. Comment ces Canadiens travaillent-ils censés accumuler le nombre de semaines de travail nécessaires si leur employeur exploite son entreprise durant seulement dix semaines? Le gouvernement fédéral s'attend-il vraiment à ce que ces entreprises restent ouvertes après la fin de la saison touristique afin que les employés puissent accumuler le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations? J'en doute, d'autant plus que leurs contributions au programme ont été augmentées. Pour les Canadiens de la région de l'Atlantique, ces projets de modification seront désastreux, tout comme les programmes proposés pour remplacer les réductions des prestations, car l'objet même de la Planification de l'emploi est de faire participer le secteur privé à la formation. Or, la formation est orientée vers une économie de croissance qui procure des emplois à court terme à un grand nombre d'employeurs du secteur privé et un nombre considérable de professions là où il y a des pénuries de main-d'œuvre.

Monsieur le Président, cette situation ne décrit pas l'économie dans les provinces de l'Atlantique et certainement pas dans ma province. Comme je l'ai expliqué, l'Île-du-Prince-Édouard a une économie unique et le programme actuel d'assurance-chômage reconnaît cette réalité. L'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces de l'Atlantique ont beaucoup de points forts, mais également beaucoup de points faibles auxquels le régime actuel s'attaque. Je suis convaincu que tous les Canadiens s'entendent pour dire qu'ils ne veulent pas être obligés de compter sur l'assurance-chômage. Mais étant donné les disparités qui existent au Canada, l'assurance-chômage est devenue un besoin inhérent et les Canadiens n'en abusent certainement pas.

Un député a dit plus tôt à la Chambre qu'en 1987-1988, seulement 0,2 p. 100 de tous les prestataires d'assurance-chômage ont été accusés de fraude, ce qui représente 5 507 personnes sur un total de 2,4 millions.

Les Canadiens ont raison d'être fiers de leurs programmes sociaux. Je sais qu'il y a un esprit d'impartialité, de tolérance et de compassion qui règne parmi tous les Canadiens, mais je crois que le gouvernement fait fi des besoins de beaucoup d'entre eux. Si ce programme est mis en oeuvre sans être disputé ou contesté, à mon avis, il entraînera une érosion constante du Canada que nous connaissons, celui qui offre sécurité et possibilités d'emploi à tous ses citoyens.

D'une façon ou d'une autre, le gouvernement fédéral se rendra compte que ses politiques risquent de miner l'économie des régions démunies du pays. Le gouvernement a le devoir et l'obligation de protéger et de promouvoir le développement économique et la justice sociale dans toutes les régions. Il a une responsabilité à assumer envers les pauvres, les personnes âgées et les gens défavorisés. Depuis 1940, la Loi sur l'assurance-chômage a été modifiée pour améliorer l'aide accordée aux travailleurs et aux employeurs. Nous du Parti libéral sommes à l'origine de beaucoup de ces modifications, mais nous n'appuierons pas des mesures aussi draconiennes qui visent à rendre la situation plus compliquée pour les Canadiens sans emploi.

M. Thompson: Nous voulons que les Canadiens retournent au travail. Nous ne voulons pas qu'ils vivent de l'aide sociale.

M. Proud: Je joins ma voix à celle de mes collègues libéraux pour demander au gouvernement de retirer son projet de loi, d'écouter le Canadien moyen et de présenter une mesure législative moins draconienne.

M. Crawford: Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser au député. Il s'agit surtout d'éclaircissements. Je crois être bien placé, j'ai encore les mains calleuses. Le député de Burlington a fait certaines déclarations sur l'assurance-chômage. Dans ma circonscription, l'assurance-chômage a été soumise à un régime d'austérité. Le nombre de jours ouvrés donnant droit aux prestations a été augmenté. Lorsqu'une personne ne peut pas toucher de prestations d'assurance-chômage, elle s'adresse à l'aide sociale. Ayant été préfet dans ma circonscription, je sais que c'est la population qui absorbe directement les coûts de l'aide sociale.

Je passe aux avantages du recyclage. Je crois aux programmes de recyclage. Malheureusement, dans ma circonscription, ces programmes ont été éliminés et les grandes victimes, ce sont les gens mentionnés par le député, par exemple, des parents seuls. Le programme de recyclage du collège St. Clair a été aboli. Et qu'en est-il du nombre d'emplois disponibles?

Je crois que le député a parlé de contrôle de la qualité. J'étais inspecteur en chef du contrôle de la qualité pour